

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 5 juillet 2021**DÉLIBÉRATION n°2021-71**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 5 juillet 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 25 juin 2021.

Point de l'ordre du jour :

6.4. *Numerus apertus* 2022-2023

.....
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 631-1 et R. 631-1 et suivants,
Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, notamment son article 7,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver le *numerus apertus* des filières de santé (PASS, LAS 1, 2 et 3 et passerelles) pour l'accès en deuxième année (2022-2023) des étudiants inscrits en filière de santé en 2021-2022.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du *numerus apertus* 2022-2023 (accès en deuxième année des étudiants inscrits en filière de santé en 2021-2022).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	31
Abstentions :	0
Votes exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

Pièces jointes :

- Tableau du *numerus apertus* selon les filières

Fait à Tours, le 6 juillet 2021

Le Président,

A. Giacometti
Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 08 JUIL. 2021
Transmise au Recteur le : 08 JUIL. 2021

Numérus Apertus 2022-2023

	PASS	LAS 1	LAS 2-3	Passerelles/e trangers	A répartir en fonction des inscriptions finales (20%)	Total
Médecine	112	56	60	15	57	300
Maieutique	10	6	8	2	6	32
Pharmacie	31	31	32	6	20	120
Kiné	37	19	20	5	19	100
Odontologie	17	8	9	2	8	44